



## APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

**No DOS-432** Travaux de construction d'une station de chloration à l'hypochlorite de sodium, secteur montée Masson

**Les soumissions seront reçues aux journées et heures ci-dessous décrites, et ce, au plus tard à 10 h 30 le mardi 3 mai 2022 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4<sup>e</sup> étage, bureau 430:**

- les lundis de 13h30 à 16h30;
- les mardis de 8h30 à 10h30;
- les mercredis de 13h30 à 16h30;
- les jeudis de 8h30 à 10h30.

Veuillez noter que nos bureaux seront fermés le vendredi 15 avril et le lundi 18 avril 2022.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse [www.seao.ca](http://www.seao.ca) ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises à la Greffière sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le mardi 3 mai 2022 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.** Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévues au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL  
ce 21 mars 2022

---

Me Valérie Tremblay, greffière ou  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



## APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

**No DOS-478** Travaux d'égouts, d'aqueduc et de drainage et autres sur une partie du chemin du Bord-de-l'Eau, de la rue Cléophas-Charbonneau et de la rue des Alismas, phase II

**Les soumissions seront reçues aux journées et heures ci-dessous décrites, et ce, au plus tard à 10 h 30 le mardi 12 avril 2022 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4<sup>e</sup> étage, bureau 430:**

- les lundis de 13h30 à 16h30;
- les mardis de 8h30 à 10h30;
- les mercredis de 13h30 à 16h30;
- les jeudis de 8h30 à 10h30.

Veuillez noter que nos bureaux seront fermés le vendredi 15 avril et le lundi 18 avril 2022.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse [www.seao.ca](http://www.seao.ca) ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises à la Greffière sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le mardi 12 avril 2022 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.** Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévues au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL  
ce 21 mars 2022

---

Me Valérie Tremblay, greffière ou  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



## APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

**No DOS-527** Travaux d'infrastructures souterraines (égout et aqueduc), programmation 2022-2023, groupe 3

**Les soumissions seront reçues aux journées et heures ci-dessous décrites, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 21 avril 2022 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4<sup>e</sup> étage, bureau 430:**

- les lundis de 13h30 à 16h30;
- les mardis de 8h30 à 10h30;
- les mercredis de 13h30 à 16h30;
- les jeudis de 8h30 à 10h30.

Veuillez noter que nos bureaux seront fermés le vendredi 15 avril et le lundi 18 avril 2022.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse [www.seao.ca](http://www.seao.ca) ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises à la Greffière sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le jeudi 21 avril 2022 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest**. Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévues au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL  
ce 21 mars 2022

---

Me Valérie Tremblay, greffière ou  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



## APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

**No DOS-533** Travaux de rétablissement du fonctionnement du cours d'eau 360, entre la rue du Panorama et le 5621, boulevard des Mille-Îles

**Les soumissions seront reçues aux journées et heures ci-dessous décrites, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 21 avril 2022 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4<sup>e</sup> étage, bureau 430:**

- les lundis de 13h30 à 16h30;
- les mardis de 8h30 à 10h30;
- les mercredis de 13h30 à 16h30;
- les jeudis de 8h30 à 10h30.

Veillez noter que nos bureaux seront fermés le vendredi 15 avril et le lundi 18 avril 2022.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse [www.seao.ca](http://www.seao.ca) ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises à la Greffière sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le jeudi 21 avril 2022 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest**.  
Veillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévues au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL  
ce 21 mars 2022

---

Me Valérie Tremblay, greffière ou  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe  
e



## APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

**No DOS-541** Acquisition de chargeur sur roues avec attachements, accessoires et outils

**Les soumissions seront reçues aux journées et heures ci-dessous décrites, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 21 avril 2022 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4<sup>e</sup> étage, bureau 430:**

- les lundis de 13h30 à 16h30;
- les mardis de 8h30 à 10h30;
- les mercredis de 13h30 à 16h30;
- les jeudis de 8h30 à 10h30.

Veillez noter que nos bureaux seront fermés le vendredi 15 avril et le lundi 18 avril 2022.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse [www.seao.ca](http://www.seao.ca) ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises à la Greffière sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le jeudi 21 avril 2022 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest**. Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévues au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL  
ce 21 mars 2022

---

Me Valérie Tremblay, greffière ou  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



## APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

**No DOS-633** Travaux de remplacement des portes d'entrée et des murs-rideaux du rez-de-chaussée avant et arrière du 1333, boulevard Chomedey

**Les soumissions seront reçues aux journées et heures ci-dessous décrites, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 21 avril 2022 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4<sup>e</sup> étage, bureau 430:**

- les lundis de 13h30 à 16h30;
- les mardis de 8h30 à 10h30;
- les mercredis de 13h30 à 16h30;
- les jeudis de 8h30 à 10h30.

Veillez noter que nos bureaux seront fermés le vendredi 15 avril et le lundi 18 avril 2022.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse [www.seao.ca](http://www.seao.ca) ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises à la Greffière sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le jeudi 21 avril 2022 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest**.  
Veillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévues au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL  
ce 21 mars 2022

---

Me Valérie Tremblay, greffière ou  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



## APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

**No DOS-755** Services professionnels multidisciplinaires pour la réalisation des études, des plans et devis ainsi que les services durant les travaux de construction d'un chalet, d'installations aquatiques et de divers aménagements extérieurs au parc Pie-X

**Les soumissions seront reçues aux journées et heures ci-dessous décrites, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 21 avril 2022 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4<sup>e</sup> étage, bureau 430:**

- les lundis de 13h30 à 16h30;
- les mardis de 8h30 à 10h30;
- les mercredis de 13h30 à 16h30;
- les jeudis de 8h30 à 10h30.

Veuillez noter que nos bureaux seront fermés le vendredi 15 avril et le lundi 18 avril 2022.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse [www.seao.ca](http://www.seao.ca) ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises à la Greffière sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le jeudi 21 avril 2022 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.** Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévues au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL  
ce 21 mars 2022

---

Me Valérie Tremblay, greffière ou  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



## AVIS DE PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que la Ville de Laval s'adressera à l'Assemblée nationale, à la présente session ou à une session subséquente, pour l'adoption d'un projet de loi d'intérêt privé ayant pour objet :

1. de permettre à la Ville de Laval de remplacer ses règlements de zonage et de lotissement à tout moment avant le 31 décembre 2022;
2. de prévoir que le terme du 31 décembre 2022 puisse être prolongé suivant une décision du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
3. de spécifier que les conditions prévues aux deuxième et troisième alinéas de l'article 160 de la *Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (L.Q. 2019, chapitre 28) s'appliquent à un règlement adopté en vertu de l'article 110.10.1 et du deuxième alinéa de l'article 264.0.9 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1), y compris lorsqu'il contient une disposition adoptée en vertu de l'article 116, des sections III ou VII à XIII du chapitre IV ou du chapitre V.0.1 du titre 1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
4. de préciser, dans le cas d'un règlement réadopté à la suite d'un avis de non-conformité de la Commission municipale du Québec que les demandes subséquentes à celle-ci ne peuvent porter que sur les éléments du règlement ayant été jugés non conformes ou ayant été modifiés afin de rendre le règlement conforme;
5. de modifier l'article 465.19 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), tel qu'inséré pour la Ville de Laval par la *Loi modifiant la charte de la Ville de Laval* (L.Q. 1994, c.57), par le retrait des mots suivants : « d'un maximum de dix millions de dollars », et ce, afin de retirer cette limite du fonds de réserve destiné à financer le programme d'auto-assurance;
6. de modifier l'article 109 de la *Loi des cités et villes* (RLRQ, c. C-19), tel que remplacé pour la Ville de Laval par la *Charte de la Ville de Laval*, S.Q. 1965, c. 89, art. 18, par la *Loi modifiant la charte de la Ville de Laval*, L.Q. 1978, c. 112, art. 5 et modifié par la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les municipalités*, L.Q. 1983, c. 57, art. 168, par l'ajout du paragraphe suivant:

« u) transmettre à la Commission municipale du Québec ou au Protecteur du citoyen, selon le cas, les renseignements portés à son attention susceptibles de démontrer qu'un acte répréhensible, au sens de l'article 4 de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (chapitre D-11.1), a été commis ou est sur le point de l'être, à l'égard de la ville. ».

Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer la directrice de la législation de l'Assemblée nationale à l'adresse : Assemblée nationale, Édifice Pamphile-Lemay, 1035 rue des Parlementaires, 3<sup>e</sup> étage, bureau 3.42, Québec (Québec), G1A 1A3.

DONNÉ À LAVAL  
ce 21 mars 2022

---

Me Valérie Tremblay, greffière ou  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe





## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donnée que tout intéressé peut se faire entendre par le comité exécutif de la Ville de Laval le mercredi 6 avril 2022 à 9 heures en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, Ville de Laval;

À cette séance, il sera discuté de la demande de dérogation mineure suivante:

- Cour latérale droite de 2,34 mètres (7,68 pieds) au lieu d'un minimum de 3,05 mètres (10 pieds) pour une habitation unifamiliale contiguë existante sur le lot 1 629 091 du cadastre du Québec, soit au 3811, rue Charron.

Conformément aux différents arrêtés ministériels et décrets adoptés par le ministre de la Santé pour protéger la santé de la population de la COVID-19, la Ville doit également tenir une consultation écrite pour la demande de dérogation mineure ci-haut mentionnée. Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de cette demande de dérogation mineure peut le faire par écrit dans les 15 jours de la date de la présente publication à l'adresse courriel [Reglements@laval.ca](mailto:Reglements@laval.ca) ou par la poste à l'adresse ci-dessous mentionnée :

Service du greffe  
Ville de Laval  
3131, boulevard Saint-Martin Ouest  
4<sup>e</sup> étage, bureau 430  
Laval (Québec) H7T 2Z5

DONNÉ À LAVAL  
CE 21 mars 2022

---

Me Valérie Tremblay, greffière ou  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



## **AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté les règlements suivants:

L-12819 décrétant l'exécution de travaux d'égouts, d'aqueduc et de drainage, ainsi que des travaux préliminaires de rue, de trottoirs, de bordures, de pavage, de réseaux cyclables, d'éclairage et de systèmes de feux de circulation pour le réaménagement de la rue Cléophas-Charbonneau, le chemin du Bord-de-l'Eau et d'une partie de la rue des Alismas et décrétant un emprunt de 6 543 000 \$ à cette fin;

### **Approbations requises:**

Adoption par le conseil municipal: 28 janvier 2022  
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation: 2 mars 2022

XXXXXXXXXX

L-12874 décrétant des travaux de réaménagement et de mise aux normes de l'immeuble situé au 2785, avenue Francis-Hughes, phase 2, et décrétant un emprunt de 36 000 000 \$ à cette fin;

### **Approbations requises:**

Adoption par le conseil municipal: 11 janvier 2022  
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation: 14 mars 2022

XXXXXXXXXX

L-12903-F décrétant un emprunt maximal de 32 500 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des travaux permanents de traitement des eaux, d'égouts, d'aqueduc, de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation routière;

### **Approbations requises:**

Adoption par le conseil municipal: 28 janvier 2022  
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation: 2 mars 2022

XXXXXXXXXX

L-12905-F décrétant un emprunt maximal de 2 000 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à la part des coûts assumés par la Ville de Laval en vertu du Règlement numéro L-12400 remplaçant le Règlement L-11696 concernant les ententes portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;

### **Approbations requises:**

Adoption par le conseil municipal: 28 janvier 2022  
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation: 2 mars 2022

XXXXXXXXXX

AVIS est de plus donné que lesdits règlements sont présentement en vigueur, qu'ils sont déposés au bureau de la Greffière, au 3131, boulevard Saint-Martin, bureau 430 (4<sup>e</sup> étage), Ville de Laval, à la disposition et pour l'information de tous les citoyens et peuvent être consultés à la suite d'une demande par courriel à l'adresse [Reglements@laval.ca](mailto:Reglements@laval.ca).

DONNÉ À LAVAL  
CE 21 mars 2022

---

Me Valérie Tremblay, greffière ou  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe